28.10.2013 – 09:30 Uhr

Verser les bénéfices aux assurés plutôt qu'aux assureurs vie

Bern (ots) -

En 2012, les assureurs vie ont tiré 661 millions de francs de bénéfice du 2e pilier. Ces fonds manquent pour financer les rentes des assurés. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleuses et travailleurs, condamne le détournement de cet argent au profit des assureurs vie et invite le Conseil fédéral à mettre enfin un terme à cette pratique dans son projet de révision de la prévoyance vieillesse.

Depuis plusieurs années, Travail.Suisse attire l'attention sur les bénéfices élevés des assureurs vie dans le 2e pilier. Selon l'analyse de cette année, leur information en la matière est plus transparente mais leurs bénéfices sont toujours exagérés. Ils ont même atteint un record depuis 2007 avec un montant de 661 millions de francs en 2012. Depuis 2005, moment de l'introduction de la "quote-part", ils ont prélevé plus de 3,6 mia. de francs sur le système de la prévoyance vieillesse. Or ces fonds, qui proviennent des primes des assurés, manquent maintenant pour financer les rentes de ces derniers. C'est tout simplement scandaleux.

C'est pourquoi Travail.Suisse invite le Conseil fédéral à utiliser la réforme en cours de la prévoyance vieillesse pour veiller à ce que l'argent qui revient aux assurés leur soit effectivement versé. Les plus importantes mesures à prendre sont les suivantes :

- Premièrement, les primes pour invalidité et décès, dites "de risque", sont souvent deux fois plus élevées que les prestations versées, ce qui ne peut se justifier. Une grande partie des bénéfices exagérés résulte déjà du montant largement surfait de ces primes. Travail.Suisse attend du Conseil fédéral qu'il limite les primes de risque à 120 % au maximum des prestations versées.

- Deuxièmement, la part du bénéfice que les assureurs-vie doivent reverser aux assurés (quote-part) est également trop faible, ce qui constitue la seconde raison pour laquelle les bénéfices des assureurs-vie sont excessifs. Travail.Suisse attend du Conseil fédéral un net relèvement de la quote-part, à savoir au moins à 95%.

Ces mesures sont nécessaires afin d'orienter le 2e pilier dans le sens de la prévoyance vieillesse et non pas de la maximisation des bénéfices. Elles représentent également les conditions visant à rendre la réforme en cours de la prévoyance vieillesse capable de réunir une majorité en sa faveur.

Contact:

Martin Flügel, président, Tél. 031/370.21.11 ou 079/743.90.05
Matthias Kuert Killer, responsable de la politique sociale, tél. 031/370.21.11 ou 078/625.72.73, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100746013 abgerufen werden.